

RCS : QUIMPER
Code greffe : 2903

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de QUIMPER atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2013 B 00001
Numéro SIREN : 489 688 556
Nom ou dénomination : AMG

Ce dépôt a été enregistré le 13/04/2021 sous le numéro de dépôt 1729

JEAN-FRANCOIS PESTUREAU

Commissaire aux comptes inscrit près la CA de Paris

Expert-comptable membre de l'O.E.C. de Paris

Expert de Justice près la CA de Paris et les CAA de Paris et Versailles

Diplômé de l'Institut d'Etudes Politiques de Paris

D.E.A. de Droit commercial approfondi

**SARL AMG
6 chemin de Kervennos
29170 PLEUVEN**

**RAPPORT
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA
TRANSFORMATION EN SAS DE LA SARL AMG
(Article L 223-43 du Code de Commerce)**

R.C.S. Quimper 489 688 556 (N° de gestion 2013B00001)

Aux associés,

En ma qualité de commissaire aux comptes désigné par l'assemblée générale de votre société le 15 mars 2021 en application de l'article L223-43 du code de commerce, j'ai établi le présent rapport sur la situation de votre société.

J'ai mis en œuvre les diligences que j'ai estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard des caractéristiques financières et d'exploitation.

J'ai par conséquent l'honneur de vous présenter mon rapport qui portera sur ces aspects.

J'aborderai successivement les points suivants :

- 1) Présentation de l'opération
- 2) Diligences accomplies
- 3) Conclusion

1 - PRESENTATION DE L'OPERATION

1.1 Partie concernée

La SARL AMG a pour objet, en France et à l'étranger :

- tous travaux de graphisme, maquettisme, conception, réalisation, production en sous-traitance, activités annexes, activités de conseil ;
- la création, l'acquisition, la location, la prise en location-gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, usines, ateliers se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées ;
- la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités,
- la participation directe ou indirecte de la société dans toutes opérations financières, immobilières ou mobilières et dans toutes entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe.

La société est immatriculée au Registre du commerce et des Sociétés de Quimper sous le numéro 489 688 556 (numéro de gestion : 2013 B 00001).

Son capital de 7 500 Euros est divisé en 7 500 parts de 1 € de valeur nominale chacune.

Son exercice social se termine le 31 mars.

1.2 Buts et motifs de l'opération

Ils m'ont été présentés de la façon suivante : compte tenu des perspectives de la société, il est apparu nécessaire d'adopter la forme sociale de société par actions simplifiée.

Il s'agit donc de s'adapter à l'évolution de la société depuis sa création et, plus généralement, de pouvoir répondre à sa pérennisation, faisant apparaître le besoin d'une forme juridique plus souple et plus apte à saisir, le cas échéant, les opportunités qui pourraient se présenter ainsi que les évolutions à mettre en œuvre.

1.3 Modalités de l'opération

L'opération consistera en la transformation de la SARL AMG en une société par actions de forme Société par Actions Simplifiée.

Cette opération sera de la compétence de l'Assemblée générale extraordinaire des associés.

Le présent rapport devra être lu à cette AGE de transformation, préalablement à la mise au vote de la résolution de transformation.

La décision de transformation devra être prise à l'unanimité des associés. Il conviendra donc de s'assurer que tous les associés sont présents ou représentés, faute de quoi la société ne pourra pas valablement se transformer.

Les règles à suivre en matière de communication du présent rapport résultent de l'article L 223-43 du Code de commerce. Le rapport doit donc être déposé au greffe du Tribunal de commerce de Quimper avec l'ensemble des documents justifiant l'opération au moins huit jours avant la date de l'assemblée appelée à statuer sur l'opération.

* *

2 – DILIGENCES ACCOMPLIES

J'ai mis en œuvre les diligences que j'ai estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.

J'ai analysé les différents documents mis à ma disposition et procédé aux diligences suivantes qui ont consisté principalement en :

- ☞ des entretiens avec les responsables et intervenants concernés pour comprendre tant le contexte de l'opération que les modalités comptables et juridiques envisagées,
- ☞ une revue analytique limitée de la situation intérimaire au 31 décembre 2020, ainsi que des états financiers de clôture arrêtés aux 31 mars 2020 et 2021 ;
- ☞ l'obtention des éléments de calcul mis en œuvre, le cas échéant, dans les évaluations,
- ☞ le contrôle par sondages des éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- ☞ l'obtention d'assurance qu'en l'absence d'événements significatifs survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

3 - CONCLUSION

Sur la base de mes travaux, j'atteste que :

- le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social ;
- qu'il n'existe pas d'avantages particuliers, et qu'au cours de ma mission, je n'en ai pas relevé.

* * *

Fait à Paris, le 5 avril 2021

Le Commissaire aux comptes
Jean-François Pestureau